



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Velette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Lundi 10 Juin 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople, le 15 Avril. — Depuis la défaite totale du téméraire Lambro Cazzioni, les petites frégates qui faisoient partie de son escadre avoient été rendues aux Russes comme propriété de leur souveraine, dont elles portoiert pavillon: M. Rastow prétend actuellement les faire passer dans la Mer-Noire par le canal, ce qui est contraire à la lettre des traités et des articles additionnels qu'on a stipulés à différentes époques; mais pour y parvenir plus aisément, le ministre de Russie s'attache, non à la construction de ces vaisseaux, mais à leur port, et il soutient que ne surpassant guères le nombre de tonneaux fixé dans les traités, on ne peut les empêcher de continuer leur voyage.

Coblentz, le 25 mai. — Les quatre comissaires de la convention nationale de France, et le ci-devant ministre de la guerre, Beurnonville, sont arrivés ici la nuit dernière, sous escorte impériale, et ont été conduits à la forteresse d'Ehrenbreitstein.

FRANCE.

De Nice, le 27 mai. — Les Génois viennent de déclarer la guerre au roi de Sardaigne; ils

ont dix mille hommes campés sous Saorgio. Ils demandent aux Français 8000 hommes de troupes auxiliaires; il y a apparence qu'on leur enverra. Avec leur secours, il nous sera facile d'approcher Turin, parce qu'il n'y aura que des plaines à parcourir.

Les Piémontois désertent en foule; et si les Barbets ne les retenoient pas, leur armée seroit déjà détruite par la désertion.

La jonction de notre armée avec celle de Kellermann s'est opérée; elle a produit le meilleur effet. La division qui est campée du côté de Saint-Martin d'Aost, et l'avant-garde de Kellermann, s'emparèrent hier de la ville de Saint-Steve, et du fameux village de l'Assiette, où tant de Français périrent autrefois. Mais on s'y est mieux pris; on a gagné des hauteurs prodigienses, avec une perte de peu d'hommes; des poutres immenses, garnies de grosses roches, étoient encore prêtes pour rouler sur nous; mais on s'en est emparé par les hauteurs; on a ensuite passé le défilé sans danger. Mille grenadiers ont passé la rivière à la nage, dix seulement ont été emportés par les flots. Ils ont trouvé dans l'Assiette qu'on trouvoit inaccessible, plusieurs émigrés, dont le plus grand nombre étoit ecclésiastique, dont un chanoine d'Aix. Nous

avons fait deux cents prisonniers, pris dix canons, deux mille fusils, et trois cents mulets à bât. Cet avantage peut avoir les suites les plus heureuses. (*Extrait du courrier d'Avignon.*)

De Toulon, le 29 mai. — Nous adressons à la convention nationale le compte que nous nous sommes fait rendre par le citoyen-commissaire-auditeur de la marine au port de Toulon, de l'affaire du nommé Basterot, ci-devant capitaine commandant la division des deux frégates la *Melpomène* et la *Minerve*, avec l'extrait du jugement prononcé contre lui, et deux matelots de sa division, sous les numéros 1, 2, 3 et 4. Il a été exécuté hier à mort sur la grève de la mer, en présence de l'escadre et du port, pour cause de désobéissance formelle et volontaire aux ordres qui lui avoient été donnés conformément à l'article 38, titre 2 de la loi du 22 août 1790, et pour avoir abandonné le commandement de sa division dans une circonstance critique, suivant l'article 35 du même titre de la même loi. Un pareil exemple de justice, en même temps que de sévérité, est bien propre à contenir les mal-intentionnés, et à entretenir dans tous les grades de notre marine si célèbre par son courage et son intrépidité, la subordination et le respect pour les loix, sans lesquels les puissances les plus formidables courent à leur ruine.

Signé, BAILLE, BEAUVAIS.

Suite de l'Interrogatoire de Louis - Philippe d'Orléans.

« Mais pourquoi et dans quelles vues avez-vous fait bâtir et acheté un palais à Londres? pourquoi avez-vous affecté une prédilection si marquée pour la nation angloise, au point de renvoyer la majeure partie de vos serviteurs, pour les remplacer par des Anglois. — Lassé des désagrémens que j'éprouvois continuellement à la cour, j'avois, à la vérité, eu l'intention de quitter la France, pour aller respirer l'air de la liberté, et vivre sous un sol où les hommes n'étoient pas assujettis à faire une cour servile au monarque. »

« Vous n'ignorez pas cependant que les seigneurs de l'Angleterre rampoient comme vous, en France, auprès de leur roi, de qui ils dépendoient, de qui ils étoient jaloux d'avoir les bonnes grâces

pour être favorisés dans la distribution des places et des bienfaits dont le roi d'Angleterre dispose. — Cette observation n'est bonne que particulièrement, c'est-à-dire, pour le petit nombre des ambitieux, et des intrigans, et non pour la majeure partie des pairs d'Angleterre, dont la fortune est indépendante des faveurs de la cour, en vertu de l'immense avantage qu'ils faisoient dans le commerce, parce que la noblesse a le droit de commercer, de négocier, de faire charger des vaisseaux, sans déroger, privilège qu'elle n'avoit point dans l'ancien régime de la France.

« Vous auriez donc renoncé à tous vos apports, vendu tous vos domaines, pour en placer les fonds dans le commerce britannique, et par-là faire sortir le numéraire de France? — Si j'avois voulu augmenter ma fortune, j'aurois pris ce parti; en cela j'aurois suivi l'exemple du roi d'Angleterre et de sa famille, qui ont des intérêts considérables dans les fonds de commerce; mais probablement je serois resté tranquille, content d'être libre et de me voir éloigné d'une cour corrompue que je détestois, et que j'aurois bientôt oubliée; je me serois procuré d'autres domaines qui auroient assuré mon opulence, sans que j'eusse eu besoin de faire une cour suivie à un autre monarque, après avoir renoncé aux obligations de flatter Louis XVI mon parent, sa femme et mes cousins.

« Qui vous a fait changer d'idée? qui vous a déterminé à revenir en France, et à renoncer au séjour de l'Angleterre? — La nouvelle organisation de l'administration politique, j'apercevois clairement que les femmes de la cour, les ministres, les intendans, les courtisans, les parlemens, les moines, et les fermiers-généraux, s'étoient emparés de tous les biens-fonds et de tout le numéraire de la France; qu'il n'étoit plus possible à leur ambition, à leur rapacité de piller le pauvre peuple qui gémissoit dans la servitude et qui n'avoit plus rien. J'ai vu d'après que l'assemblée des notables auroit bien de la peine à remédier à des abus progressifs qui existoient depuis deux siècles. Je savois que Calonne avoit achevé de vider les coffres pour payer ses dettes pour s'enrichir, pour distribuer l'or et l'argent qui y étoient, à Antoinette, à ses favoris et favorites; je conçus alors une augure favorable pour la nation, en prévoyant une révolution nécessaire.

« Vous n'aimiez point Calonne, à ce qu'il paroît ? — Non, je n'aimois point Calonne par plusieurs raisons ; 1^o. parce que je le voyois protégé par la clique des intrigans de la cour, 2^o. parce qu'il étoit parvenu en dépit des plaintes des cours souveraines qui dénonçoient ses friponneries, à captiver les bonnes grâces et la confiance du roi.

« Comment avez-vous connu et protégé si vivement Necker ? — Necker m'étoit annoncé pour un homme de lettres. Il venoit de remporter le prix de l'académie française, pour l'éloge de Colbert. J'avois lu cet ouvrage estimable, j'en voulus connoître l'auteur. Je lui marquai mon contentement, et me chargeai de son avancement. Je fis tant, à la vérité, que je parvins à le faire nommer contrôleur-général.

« Necker a-t-il été plus fidèle dans son administration que Calonne ? — Je le pensois alors.

« Etiez-vous vous bien certain qu'il ne dilapidoit point les trésors de la France ? Je connoissois alors Necker pour un homme économe et laborieux ; j'ignorois s'il puisoit dans le trésor de l'état ; quant à moi, à qui il devoit son élévation, il ne m'a jamais rien offert.

Dans les dépenses énormes que vous avez faites, les bienfaits que vous avez répandus avec profusion sur les pauvres, sur les ouvriers, sur-tout pendant cet hiver si rigoureux, Necker, votre protégé, votre ami, n'est-il entré pour rien dans tout cela ? — J'ai vendu des biens, j'ai fait des emprunts considérables et très-multipliés, et je n'ai point eu recours à la bourse que tenoit Necker. Si l'en a abusé, ce n'a jamais été en ma faveur. Au reste, je ne réponds ici que de moi ; et pour moi, je crois que Necker n'a rien de commun avec mon interrogatoire.

« Pourquoi après la disgrâce de Necker, et l'élévation imprévue, mais momentanée de Lefevre-d'Amécourt, conseiller de grand-chambre au ci-devant parlement de Paris, et de Foulon, avez-vous insisté auprès du roi pour qu'il rappellât Necker qui n'étoit déjà plus en France ? — Par la persuasion que lui seul, qui avoit précédemment rendu compte au roi, de ses finances, pourroit lui être plus utile par ses talens, sa probité, et par la confiance que la nation avoit en son mérite personnel.

« Mais Necker vous communiquoit toutes

ses opérations. Vous avez toujours été lié, concerté avec lui, contre les différens partis qui cherchoient à le faire disgracier ? — Je voyois dans les plans de cet homme de la bonne foi, et des vues étendues pour le soulagement du peuple. Je savois qu'il avoit une foule d'ennemis, et autant relativement à lui que par l'intérêt que je prenois au bonheur du peuple, et la haine que j'avois si légitimement conçue pour les maisons de Monsieur, d'Artois, de Condé, et de tous leurs adhérens ; je pensois qu'il falloit appuyer son rappel, dans l'espoir qu'il sauveroit l'état.

« Necker n'a-t-il pas intrigué auprès de vous pour échapper au supplice son ami Bezenval, et vous, n'avez-vous pas employé tout votre crédit pour sauver ce dernier ? — Pour moi, il est vrai que je me suis intéressé pour Bezenval, parce que je le croyois innocent.

« Avez-vous eu des liaisons avec Mirabeau, l'aîné ? — Oui ».

(La suite incessamment.)

Paris. Pour prouver qu'il existoit un complot contre les patriotes, Chaumette a assuré hier gravement à la commune que les aristocrates employoient des artistes à faire des guillottes qui auroient 30 colliers pour guillotiner 30 personnes à la fois. A la vérité il assure qu'un de lui a dit ; mais comment un magistrat peut-il avancer une pareille absurdité sans en avoir la preuve ?

§ La feuille de Lyon paroît. Celle du 4 de ce mois donne un détail des grands événemens arrivés en cette ville, les 29, 30 et 31 Mai dernier. On a voulu former un corps d'armée révolutionnaire de 6,400 hommes pour le district de Lyon et pour les soudoyés, on a levé un impôt forcé de six millions sur les riches payable en 24 heures. Deux décrets de la convention avoient cassé un tribunal révolutionnaire qui s'étoit élevé à Lyon, et avoient défendu aux corps administratifs de lever aucun impôt jusqu'à ce que le mode pour la levée fut fixé. La municipalité comme celle de Paris avoit formé un comité de surveillance ; les sections en avoient aussi formé. Deux députés de la convention arrivent avec 2 bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie, sur la réquisition de la municipalité qui avoit dit qu'on alloit faire un festin de présidens de sections, et que les gendarmes sans-culottes les extermineroient. Les sections

s'assemblent, forment un comité central. Ceux qui ne sont pas de ce comité courent aux armes le comité organisé demande au département de casser la municipalité, et requiert de Nioche un des commissaires de la convention qu'il ait à faire retirer la force armée et disparaître les canons qui allarment les citoyens, et de suspendre de ses fonctions le conseil-général de la commune.

Les citoyens étoient rassemblés sur la place des Terreaux, la municipalité y fait venir le bataillon de Brutus : on demande à ce bataillon s'il est disposé à obéir à la municipalité. Il répond qu'il ne veut tremper dans aucun complot fait par les citoyens. Deux coups de canon renversent le bataillon. Les représentans de la convention, à toutes les représentations, répondoient *à la cave! à la chapelle!* Plusieurs cadavres excitent la vue du peuple; on veut venger le sang répandu. Les citoyens traînent les canons, 4 mille hommes partent sur deux colonnes. Les commissaires publient un arrêté, par lequel ils ordonnent à tous les citoyens armés, de se retirer, et à ceux qui s'étoient emparés de l'arsenal de l'évacuer. Les esprits s'enflâment, on forme la siège de l'hôtel de la commune; les administrations, réunies sur la réquisition des sections, se voyent forcées de suspendre provisoirement le conseil-général de la commune, et en forment un provisoire, composé du président et du secrétaire de chaque section.

Le commandant général demande une suspension; on est averti que ce n'est qu'une ruse pour avoir le temps d'avoir des forces. On en attendoit de la campagne et notamment de la ville de Montluel. Les sections répondent qu'elles s'en referent à l'arrêté qui casse la municipalité. La nuit tombe; les troupes se retirent, la garde nationale s'empare des postes de l'hôtel de la commune; on arrête les officiers municipaux, et que le procès-verbal de la journée sera envoyé à la convention nationale, au pouvoir exécutif, aux sections de Paris, de Bordeaux et de Marseille, par des courriers extraordinaires.

(la suite à demain.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

(Présidence du Citoyen Malarmé.)

Addition à la Séance d'hier.

Décret qui ordonne qu'il sera établi dans chaque département, une maison de secours, destinée à recevoir les pauvres des deux sexes perclus de leurs membres, ou privés de la vue.

Des lettres apprennent que dans plusieurs départemens on a convoqué les assemblées primaires. Lejeune demande la peine de mort contre ceux qui présideroient les assemblées, qui se formeront sans un décret. Il est rappelé à l'ordre pour avoir ainsi attaqué la souveraineté du peuple.

Séance du Dimanche 9 Juin.

Des lettres des administrateurs de Bordeaux instruisent l'assemblée que le peuple instruit des événemens du 31 mai, n'a pu retenir sa fureur au récit des événemens de ce jour. Chacun a couru à sa section. On ne peut calculer les suites de la fermentation. Thuriot dit que c'est l'effet des manœuvres. Durand pense qu'on ne doit pas négliger de connoître l'opinion publique. Lejeune prétend qu'il faut embrasser la masse de cette opinion. Décret qui ordonne que chaque semaine le comité du salut public fera connoître l'esprit des adresses qu'il aura reçues.

On lit une lettre de Rennes qui n'est pas moins énergique que celle de Bordeaux, tous brûlent du désir de venger la représentation nationale.

On a réglé la levée du bataillon dit des *Sauveurs de la Patrie*. On a levé une somme 100 mille livres pour son entretien.

Billaud de Varennes demande le décret d'accusation contre les administrateurs de ce département. Ils ont, dit-il, exercé les droits de la souveraineté, et si on le tolère, voilà le fédéralisme établi. Renvoyé au comité.

Les révoltés au nombre de 4000, se sont portés sur Rochefort-Morbihan. Un nommé Guérin par des prodiges de valeur presque incroyables, avec 26 citoyens déterminés les combat jusqu'à ce que des forces imposantes se joignant à lui repoussent les ennemis.